



P3

FACTURE
Le 31/12/2024

N° 992409592
Page : 001 / 002

ORIGINAL

N° Client : 6417572
N° TVA : FR72899143945

ASN - ENERGIE
ROUTE DE SAINT CEVET
46230 FONTANES
FRANCE

ARTICLE

REXEL CAHORS

4600

62 CHEMIN DE LA GRAVETTE

46000 CAHORS

Tél. : 05.65.20.30.10 Fax.: 05.65.22.69.88

C

0462

REXEL CAHORS

62 CHEMIN DE LA GRAVETTE

46000 CAHORS

ASN - ENERGIE
ROUTE DE SAINT CEVET
ZAC CAHORS SUD CADURCIA
46230 FONTANES

Echéance : 31/01/2025

Règlement : Lettre de change relevé directe.

N° Ligne	Référence Désignation	Prix Unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix Total H.T.	Code TVA
Notre BL n° 000227487 expédié le 09/12/2024								
Votre commande 3G4								
Agence: REXEL CAHORS								
0010	FILR2V3G4C50 R2V CU 3G4 C50M	7,29641	73,00	1,97003	50	U	98,50	2
Sous Total HT BL n° 000227487							98,50	
Notre BL n° 000227637 expédié le 13/12/2024								
Votre commande BORRE								
Agence: REXEL CAHORS								
0010	PNUHV9100-C0 COLLIER INSTALLATION HV,SERRAGE MANUEL,367X9MM,PA 6.6,NOIR U	0,53319	73,00	0,14396	100	U	14,40	2
0020	PNUHV965-C0 COLLIER INSTALLATION HV,SERRAGE MANUEL,265X9MM,PA 6.6,NOIR U	0,41458	73,00	0,11194	100	U	11,19	2
0030	PNUPLT2S-C0 COLLIER PLT,188X4,8MM,PA 6.6,NOIR UV,CDT:100 (SACHET)	0,13373	73,00	0,03611	100	U	3,61	2
0040	PNUPLT2M-C0 COLLIER PLT,203X2,5MM,PA 6.6,NOIR UV,CDT:100 (SACHET)	0,08681	73,00	0,02344	100	U	2,34	2
0050	PNUPLT4I-C0 COLLIER PLT,368X3,7MM,PA 6.6,NOIR UV,CDT:100 (SACHET)	0,23576	73,00	0,06366	100	U	6,37	2
0060	PNUHVMPM-08-C0 EMBASE A CHEVILLE DIAMETRE 8MM POUR ATTACHE HYPER-V,PA 6.6 N	0,28747	73,00	0,07762	200	U	15,52	2
0070	BIZ710251 EMB A/VIS ECART 5 X100	33,00821	50,50	16,33906	1	U	16,34	2
Sous Total HT BL n° 000227637							69,77	
Notre BL n° 000227661 expédié le 16/12/2024								
Agence: REXEL CAHORS								
0010	IBOB00380 TA-E 25X17 W0 GOUL DISTRI AU METRE	11,04595	49,00	5,63343	24	U	135,20	2
0020	PLW12044 CARTOUCHE DE COLLE	24,58803	37,00	15,49046	1	U	15,49	2
Sous Total HT BL n° 000227661							150,69	



ORIGINAL

N° Client :	6417572
N° TVA :	FR72899143945

N° Ligne	Référence Désignation	Prix Unitaire H.T.	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix Total H.T.	Code TVA
ABNE PRLU Ⓢ								

Code T.V.A.	Total H.T. Hors D.E.E.E.	Total H.T. D.E.E.E.	Total H.T.	P.F.A	NET H.T.	Taux T.V.A. %	Total T.V.A.
2	318,96	0,00	318,96	9,90	0,00	328,86	20,000

NET H.T.	328,86 €
Total T.V.A.	65,77 €
Net T.T.C.	394,63 €

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

En Euro FACTURE

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous

Centre de traitement des paiements	NATIXIS PARIS (NATXFRPPXXX)
REXEL France	RIB 30007 99999 04175617000 22
CENTRE DES PAIEMENTS	N° code IBAN FR76 3000 7999 9904 1756 1700 022
TSA 81113	
69626 VILLEURBANNE CEDEX	
Tél. Service client : FAX : 0240122392 / nantes-compta-client@rexel.fr	

Date de Facture	31/12/2024
N° Client	6417572
N° de Facture	992409592
Montant T.T.C.	394,63 €
Date d'échéance	31/01/2025
Mode de règlement	Lettre de change relevé directe

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable ; elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. L'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires. La livraison s'entend de la remise matérielle des marchandises.

Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Voir conditions générales de vente au verso

